

LIGHTING EUROPE

Lionel Brunet « on the road »

La France « brille » à nouveau en Europe... notamment au niveau des structures professionnelles de l'éclairage. En effet, ça n'était pas arrivé depuis 2005 (voir encadré), un Français vient d'accéder à la présidence de LightingEurope¹. Il s'agit de Lionel Brunet, délégué général du Syndicat de l'éclairage depuis 2013. Il nous présente les priorités 2019-2021 de la feuille de route « stratégie 2025 » mise en œuvre par l'association européenne.

Depuis leur assemblée générale du 22 mars dernier à Bruxelles, une feuille de route « Stratégie 2025 » est tracée pour l'association LightingEurope qui réunit 15 fabricants européens d'éclairage dont des fournisseurs de matériaux et constituants, ainsi que les organisations professionnelles nationales de 14 pays².

Pour 2019-2021, trois priorités ont d'ores et déjà été arrêtées afin que les décideurs politiques européens ne voient pas le secteur de l'éclairage comme un unique facteur d'économies d'énergie réalisées grâce aux importants gains d'efficacité énergétique apportés par la technologie LED. « Nous travaillons également à ce que les marges de manœuvre réglementaires permettent aux usagers de pleinement bénéficier des autres vertus résultant de cette technologie », explique Lionel Brunet. Ce à 3 niveaux :

- assurer une meilleure protection des consommateurs, particuliers ou entreprises avec une surveillance renforcée du marché face au nombre croissant de produits de fournisseurs non conformes aux réglementations européennes portant sur les caractéristiques des produits. « Encore faut-il que les règles UE restent simples à comprendre et facilement applicables par les autorités nationales. » Plus d'échanges intra-européens afin de mutualiser ces procédures de contrôle sont aussi souhaités ;
- promouvoir les bienfaits de l'éclairage en privilégiant le confort, la santé, le bien-être... autant d'atouts favorisés par le recours à plus d'intelligence notamment au niveau de la gestion des installations tertiaires. Comme l'exige, en France,

Ce schéma représente la valeur qu'apporte l'éclairage à la société selon la feuille de route « Stratégie 2025 » dévoilée par LightingEurope. Il a un impact sur les économies d'énergie, le bien-être et génère une économie circulaire.



l'arrêté du 28 mars 2017. Appliquable depuis janvier 2018, il reste toujours mal connu, donc peu appliqué à l'occasion de l'essentielle rénovation des installations d'éclairage intérieur³ ;

- approfondir l'engagement en faveur du développement durable, après le grand bond en avant de l'efficacité énergétique offerte par la LED comme source lumineuse, et la suppression de l'usage de substances dangereuses. Pour que les entreprises doivent en être le moteur, il faut aussi veiller à ce que ce mouvement reste économiquement, socialement et d'un point de vue environnemental bénéfique en prenant en compte le rythme d'évolution de cette filière industrielle en Europe.

LOBBYING ÉCLAIRÉ

Considérant que les prérogatives et initiatives du Parlement européen sont de plus en plus grandes, c'est aussi à ce niveau que LightingEurope veut porter ses actions en sus de celles vis-à-vis de la Commission européenne avec pour objectif :

- de faire adopter des règles européennes censées garantir le même niveau de concurrence et de com-

pétitivité entre l'ensemble des acteurs, mais aussi inclusives pour ceux tentés de s'affranchir de leurs responsabilités ;

- de convaincre que la chaîne de distribution, y compris « virtuelle », doit être tout aussi responsable que la chaîne logistique physique de la vérification de la documentation de conformité à ces règlements produits européens. « Il ne s'agit pas de limiter la multiplicité des canaux d'échanges », souligne Lionel Brunet, « mais de faire appliquer ces règles européennes de manière loyale et équitable tout au long de la chaîne de valeur ». Et de regretter, qu'au niveau du code douanier, il est complexe d'en définir clairement les règles concernant les produits LED.
- de s'appuyer sur la légitimité de la Commission européenne pour, concernant les produits, assurer la protection des consommateurs, en ne se limitant plus à seulement promouvoir les économies d'énergie ou leur caractère durable mais, aussi à privilégier et encourager la recherche de la qualité de l'éclairage et la diffusion de leurs bienfaits pour l'être humain. ■

Propos recueillis par Jacques Darmon

ELC + CELMA = LIGHTINGEUROPE

Rappelons que l'association LightingEurope est issue de la fusion, en 2013, d'ELC (European Lamp Companies) et du CELMA (Comité européen des fabricants de luminaires). Comme le détaille la dernière édition de la lettre électronique « Lux Tendances Marchés », trois Français y ont assuré la présidence : Pierre Ecoiffier (Philips) pour ELC ; Jean-Claude Eberling (Osram SAS) et Jean Colombo (SEAE) pour le CELMA. Depuis ce dernier, plus aucun Français ne présidait à Bruxelles pour y défendre les industries de l'éclairage. C'est aujourd'hui oublié !

1. Pendant deux ans, renouvelable une fois. Rappelons que Lionel Brunet a succédé au Britannique Peter Hunt.
2. France, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Allemagne, Autriche, Pologne, Belgique, Turquie, Pays-Bas, Irlande, Norvège, Suède et Finlande.
3. Voir LUX 293, septembre-octobre 2017, p. 60 et 61, le tableau établi par le Syndicat de l'éclairage « clarifiant » les nouvelles obligations imposées par l'arrêté du 28 mars 2017.